St Rémy, le 17 Octobre 2021

Agrément J. & Sports 13 645 du 22 mars 1954
Fondée par Paul de Coubertin en 1885
Adresse administrative : 10, allée des Ormes
78470 – Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Tel : 01 30 52 00 18
Courriel : jandremargo@ahoo.fr
Site internet : www.avenir-st-remy.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'AVENIR 2021 du 17 Octobre 2021

L'Assemblée générale, régulièrement convoquée par mail et/ou lettre du 27 septembre 2021, s'est ouverte à 10h39, Salle du rez-de-chaussée des Salles de Sport du Centre de Beauplan, rue des Bosquets, à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse.
22 sociétaires sont présents et 16 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le président tient à remercier, de la part du comité directeur, les adhérents présents et leur souhaite la bienvenue à notre assemblée générale ordinaire.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL de l'AG 2020 du 24 Janvier 2021

Le procès-verbal est présenté au vote.
Aucune question n'est soulevée.
Le procès-verbal est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2) RAPPORT D'ACTIVITÉ 202-2021 (RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT)

- **Inauguration, le 25 septembre 2021, de notre voisin L'ENVOL, Centre de loisirs maternel et élémentaire, Relai d'assistants maternels et Restaurant scolaire**
  - Les travaux ont causé à l'Avenir des coupures d'électricité puis d'eau et destruction d'une canalisation
  - Invité à cette inauguration, André Margot a eu l'occasion d'y rencontrer la nouvelle Responsable des Services Techniques de la Commune, le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Chevreuse (invité au club) et la Responsable de la Jeunesse et des Sports des Yvelines.

- **Effectifs 2020-2021**
  - Ils sont en baisse sensible par rapport aux saisons passées
  - Le Forum 2020, "en plein COVID", n'a pas permis le recrutement habituel de nouveaux jeunes de l'École de Tir (environ une dizaine de 10-17 ans chaque année) : 1 seul jeune s'est présenté au Forum 2020 (un record !)
  - 78 membres (55 anciens et 23 nouveaux), dont :
    - 20 matcheurs de l'École des Jeunes (09 - 20 ans)
    - 73% des adhérents sont de Saint Rémy et de ses alentours
    - 25% de jeunes
    - 27% de féminines

- **Rappel des dispositions réglementaires liées à la suppression des carnets de tir:**
  - **o** Pour les 1ères demandes d'ADA, les trois tirs contrôlés demeurent en vigueur, sous la responsabilité du président qui diligente l'émission des avis préalables avec saisie dans le Registre de Tirs contrôlés.
  - o Pour les renouvellements, une "assiduité " est demandée par l'État. Seule contrainte légale, au moment du renouvellement : pas plus d'un an sans tirer.
    Il appartient aux Comités Directeurs (CD) des clubs de Tir de fixer les règles d'assiduité, afin de ne pas les transformer en machine à distribuer automatiquement les demandes de renouvellement d'ADA.
    C'est ainsi que les clubs Yvelinois maintiennent l'obligation de trois tirs par an enregistrés par le club pour TOUS les détenteurs d'ADA.
    Faute de quoi, le président ne demande pas l'avis favorable, puisqu'il déclare, dans le formulaire de demande, que l'intéressé pratique régulièrement le Tir sportif : un tir par an, ce n'est pas 'régulier'.
    L'Avenir suit cette recommandation, le registre des Tirs contrôlés et les carnets de Tir sont maintenus pour tous.
    ==> Une modification de notre règlement intérieur a pris en compte ces décisions lors de l'AG 2020.

- **Achats et Travaux :** Une belle amélioration de notre patrimoine associatif
  - o Adaptation permanente de nos moyens sportifs :
    - ▪ Réaménagement du 1er local 10M : le pas de tir est maintenant isolé d'un espace de réception et de formation, grâce à un cloisonnement brillamment réalisé par Jean Guillon
    - ▪ Limitation de la pénétration de l'eau, dans le bureau, le couloir, le pas de Tir 50M et le 1er stand 10M, suite au ruissellement côté stade, grâce au creusement de tranchées avec création d'une évacuation gravitaire du puisard vers le ru, pour évacuer l'eau de débordement
    - ▪ Remise en état de rameneurs 25M et 50M, avec achat et remplacement de câbles tracteurs et porteurs des cibleries
    - ▪ Finalisation du marquage des armes dans nos 3 armoires, afin d'en identifier l'utilisation et en assurer la maintenance
  - o Dons généreux (merci aux donateurs) et Acquisitions :
    - ▪ Don d'un important mobilier en très bon état: tables, fauteuil et armoires
    - ▪ Don d'un ordinateur fixe et création de fichiers facilitant la gestion in situ du club (dont la maintenance du matériel et des armes) et le transfert de fichiers images et films, pour l'accueil et la formation
    - ▪ Don d'un 3ème pistolet vitesse 5 coups 10M
    - ▪ Achat de traverses SNCF réformées, permettant d'assurer la confection d' une quarantaine de solives confortant la protection des buttes à 25M et 50M
    - ▪ Achat d'un dioptre de rechange pour carabine 10M
    - ▪ Achat d'une crosse gaucher (format XL) pour pistolet 10M
    - ▪ Acquisition d'une carabine à air, largement subventionnée par le CDTY

- **Activités sportives**
  - o 2020-2021 : Une activité sportive en berne, suppression des concours et championnats FFTir.
    Pour la 1ère fois de son histoire, la FFTir n'a pu organiser, en 2020-2021, aucune compétition Hiver et Eté, du fait des mesures de confinement consécutives à la pandémie de COVID 19.
    Le premier confinement avait déjà eu pour effet la suppression de la saison sportive Eté 2020.
  - o Rappel des évènements :
    - ▪ Dès la Rentrée, ouverture des stands avec respect des gestes barrière
    - ▪ Second confinement total le 24 novembre
    - ▪ Réouverture des stands semi-ouverts (25/50M), le 06 décembre.
    - ▪ L'École des Jeunes est restée ouverte du 16/12 au 13/01, puis interrompue.
    - ▪ Réouverture des stands 10M à partir du 19 mai pour l'École des Jeunes et du 13 juin pour les adultes. Tout en conservant les « gestes barrière »
    - ▪ Bilan: Perte de 28 séances 10M pour les adultes, soit (6,5 mois/11) et de 20 séances Ecole de Tir (sur ~30)
    - ▪ Ouverture exceptionnelle au mois d'août du stand pour compenser en partie cette perte

A noter : l'ouverture, le mercredi après-midi, du stand 50 M à 3 de nos jeunes qui auraient pu participer aux championnats de France s'ils n'avaient pas été annulés, ainsi que la participation d'une dizaine de tireurs adultes, le dimanche matin, depuis le 06 décembre.

- Palmarès des challenges internes 10M, organisés en 2020-2021 par Benjamin Henault : Des matchs sur 30 coups (au lieu de 40) ont pu avoir lieu cette saison, le palmarès est établi sur les 3 meilleurs matchs (au lieu des 4)
  - Challenge interne 10M Pistolet
    - 1er : Jean-Christophe Nicol
    - 2ème : Jean-Paul Ramon
    - 3ème : Yves Boschat
  - Challenge interne 10M Carabine
    - 1er: Florence Ramon

  Une coupe a été remise à chacun des tireurs mentionnés.

- **Formations**
  - Intéresser les nouveaux au Tir sportif passe par leur initiation et leur formation. Tous nos nouveaux adhérents les ont sollicitées, avant de s'inscrire dans notre club.
    C'est une condition nécessaire à la pérennisation de leur adhésion à L'AVENIR.
    L'AVENIR propose, chaque année, une matinée de formation théorique et pratique.Une session s'est déroulée le samedi matin 17 octobre 2020.
  - Soucieuse d'améliorer son potentiel pédagogique, L'AVENIR avait prévu en 2021 :
    - Une formation d'Animateur d'un jeune, Mélanie BRUNET, issue de l'Ecole de Tir
    - Une formation au grade d'Initiateur de Bruno DE ARAUJO, Animateur de club, Responsable de notre Ecole de Tir.

    Elles ont été reportées - espérons le - en 2022.
  - Jean-Christophe NICOL, nouveau responsable du matériel, a ainsi été formé par Gilles Marcillaud au démontage/remontage du pistolet 22LR.

- **Ecole de tir 2020-2021 (de 09 à 15 ans) : 9 jeunes (dont 5 benjamins et minimes)**
  Bruno De Araujo, secondé par Brigitte Hodbert, Daniel Guitton et Mélanie Brunet, a animé une équipe de 9 jeunes.
  Le programme de compétitions 2019 – 2020 s'apprêtait à démarrer en janvier, mais s'est interrompu, en raison des contraintes imposées par la pandémie.

Le Rapport Moral est soumis au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.

3) RAPPORT FINANCIER 2020-2021

Yves Boschat, trésorier, présente son rapport financier.
Parmi les subventions, une somme de 1 300 euros nous a été octroyée par la Commune, ce dont nous la remercions.

Solde au 31 août : 8 938 € affectés en réserve.

SOCIETE DE TIR L'AVENIR
DE SAINT REMY LES CHEVREUSE

SITUATION au 31 août 2021

RECETTES	Rappel S.19/20		DÉPENSES	Rappel S. 19/20	
RESERVES début exercice	6 567	**8 551**	**FRAIS d'ADMINISTRATION et de FONCTIONNEMENT SPORTIF**	2 715	**477**
SUBVENTIONS	3 871	**4 314**			
Conseil Général	319	**319**	**MASSE SALARIALE**	0	**0**
Haut niveau (CD 78)	1 524	**1 524**			
Crédit Mutuel)	0	**0**	**MATÉRIEL / ENTRETIEN TRAVAUX**	5 984	**9 723**
Commune	1 300	**1 300**			
Ligue régionale	728	**1 171**			
COTISATIONS	13 340	**12 342**	**REVERSEMENT LICENCES à la LIGUE RÉGIONALE de L'ILE DE FRANCE**	5 962	**5 790**
Dont:					
Licences perçues	5 962	**5 790**			
Ressources Club	7 378	**6 552**			
RECETTES des MANIFESTATIONS (cartons,munitions,galette,droits de tir	404	**62**	**DÉPENSES des MANIFESTATIONS**	393	**27**
INTÉRÊTS LIVRET ÉPARGNE	46	**40**	**FRAIS de DÉPLACEMENT**	594	**148**
RECETTES DIVERSES Rameneurs 10m, matériel EDT	1 113	**5**	**DÉPENSES DIVERSES**	1 142	**211**
			AFFECTATION AUX RÉSERVES	8 551	**8 938**
TOTAL RECETTES	25 341	**25 314**	**TOTAL DÉPENSES**	25 341	**25 314**

4) RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES :

Les comptes sont certifiés par Anne-Cécile Catteau.

Le rapport financier 2020-2021 est soumis au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.
Le président remercie le vérificateur aux comptes, puis Yves Boschat pour l'excellente tenue de nos comptes.

5) SAISON 2021-2022 :

- Le forum des associations, le 05 septembre 2021, a été animé avec beaucoup de conviction par les formateurs de notre École de Tir : Bruno et Daniel. Il y a eu beaucoup de visiteurs (davantage que les années précédentes) : adultes, juniors, cadets et jeunes. Les jeunes et leurs parents ont été invités à assister à la séance d'information qui s'est déroulée le samedi 11 septembre 2021 au stand.
- Travaux et acquisitions :
  - L'achat et l'installation d'une ciblerie électrique permettant de disposer d'un 4ème pas de tir à 50M, afin d'offrir à un nombre croissant de tireurs 50 M 22 LR :
    - deux postes de tir carabine debout/genoux ou de tir au pistolet 50 M,
    - deux postes de tir carabine couché.
  - Le profil du sol du 1er pas de tir 10M présente un 'dos d'âne' qui ne permet pas une évacuation efficace vers le puisard, de l'eau de pluie qui pénètre dans le stand Il sera procédé à une modification de ce profil

- Une tondeuse performante a été acquise au début de la saison.
- La saison sportive 2021-2022 est donc lancée avec
  - un stage de formation des nouveaux membres qui a eu lieu le 02 octobre 2021
  - une belle affluence, depuis la rentrée, dans nos 3 stands à 10, 25 et 50 mètres.

6) LA SAISON SPORTIVE HIVER 2021 – 2022 :

Le circuit Ile de France n'aura pas lieu cette année.Il est remplacé, au niveau des Yvelines, par un challenge à distance, préparatoire aux championnats départementaux. Il se tirera sur 4 matchs (1 par mois) entre octobre 2021 et janvier 2022, en 60 coups pour les catégories Minime à Sénior/Dame.

Les résultats seront collationnés par Alexandre Olessina pour être envoyés au CDTY pour classement.

Adultes :

- Championnats individuels 10M :
  - Départementaux : le 27/28 novembre à Montesson et le 04/05 décembre à Buc
  - Régionaux : le 08/09 janvier à Eaubonne
  - France : du 14 au 19 février à Besançon
- Championnats par équipes 10M :
  - Départementaux : le 12 décembre à Montesson
  - Régionaux : le 05 (Carabine) et 06 (Pistolet) février à Montereau
  - France : le 12/13 mars à Longuenesse
- Championnats par équipes 10M :
  - Alexandre OLESSINA, responsable de l'Activité Sportive Adultes, assisté de Jean-Christophe NICOL, assure la gestion de ce challenge (ainsi que celle des concours et championnats).
  - Un match par mois, de septembre à juin, sur 40 coups Le palmarès final prendra en compte les 4 meilleurs matchs de la saison.
  - Les matcheurs désireux de participer au Challenge à Distance du Comité Départemental (sur 60 coups) verront les 4 premières séries des matchs tirés d'octobre à janvier pris en compte au titre du challenge interne de l'Avenir..

École de Tir :

L'École de Tir est sous la responsabilité de Bruno De Araujo, il est secondé par Mélanie Brunet et Daniel Guitton.

La saison a débuté le 15 septembre, à la suite d'une réunion d'information, à l'attention des parents, le 11 septembre.

Originalité de cette saison, l'effectif d'une douzaine de jeunes se compose essentiellement de cadet/tes (15 - 17 ans) et de juniors (18 à 20 ans). L'emploi du temps universitaire de ces derniers rend cependant leur participation aléatoire, le mercredi.

Seuls, 3 jeunes (1 benjamin et 2 minimes), participeront aux matchs externes et championnats FFTir au format École de Tir (09 - 14 ans).

Sous réserve de l'évolution de la pandémie, le programme des compétitions suivant est envisagé:

- Circuit École de Tir des Yvelines :
  - 29/30 janvier 2022 au Perray en Yvelines
  - 19/20 mars à Montesson
  - 14/15 mai à Voisins
  - 04/05 juin à Houdan
- Critérium des Écoles de Tir :
  - Départemental :15/16 janvier 2022 à Versailles
  - Régional : 27 mars 2022 à Montereau
- Championnat des Écoles de Tir :
  - Départemental : 05/06 février 2022 à Buc
  - Régional : 09/10 avril 2022 au Perray en Yvelines
  - France : du 26 au 30 mai 2021 à Montluçon.

7) PROJET de BUDGET et FIXATION des COTISATIONS

Yves Boschat, Trésorier, présente le projet de budget et de cotisations 2021-2022
Le budget est fixé à 19 762 €

PRÉVISIONS 2021/2022

RECETTES	Réalisation S.20/21	Prévision S. 21/22	Delta 2022/ 2021	DÉPENSES	Réalisation S.20/21	Prévision S. 21/22	Delta 2022/ 2021
RESERVES début exercice	8 551	8 938	4,5%	FRAIS d'ADMINISTRATION & de FONCTIONNEMENT SPORTIF	477	4 906	928%
SUBVENTIONS	4 314	1 575					
Conseil général	319	275		MASSE SALARIALE	0	0	
Haut niveau (CD 78)	1 524	0					
Crédit Mutuel	0			MATÉRIEL / ENTRETIEN TRAVAUX	9 723	6 079	-37%
Commune	1 300	1 300					
Ligue régionale	1 171	0					
COTISATIONS	12 342	8 744	-29%	REVERSEMENT LICENCES à la LIGUE IDF	5 790	4 400	-24%
dont: Licences perçues	5 790	4 400					
Ressources Club	6 552	4 344	-32%				
RECETTES MANIFESTATIONS (cartons, munitions, droits tir)	62	400		DÉPENSES MANIFESTATIONS	27	400	
				FRAIS DE DÉPLACEMENT	148	500	237%
INTÉRÊTS LIVRET ÉPARGNE	40	55					
RECETTES DIVERSES	5	5		DÉPENSES DIVERSES	211	100	-53%
		0					
				AFFECTATION AUX RÉSERVES	8 938	3 377	-62,5%
TOTAL RECETTES	25 314	19 762	-22%	TOTAL DÉPENSES	25 314	19 762	-22%

Cotisations
Le club a décidé cette année de diminuer de 50% la part club de l'adhésion pour les dames et séniors, anciens adhérents.

COTISATIONS 2021 - 2022

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022 (x) avec- 50%
LICENCE F.F.Tir Senior et Dame	74,00	74,00	74,00	75,00	77,00	80,00	80
Junior	44,00	44,00	44,00	45,00	47,00	50,00	0
Cadet et -	44,00	44,00	44,00	45,00	47,00	50,00	0
PART CLUB Senior et Dame	80,00	82,00	92,00	92,00	92,00	92,00	92 46 (x)
Junior	56,00	58,00	68,00	68,00	68,00	68,00	68 68
Cadet et -	46,00	48,00	58,00	58,00	58,00	58,00	58 58
TOTAL COTISATION Senior et Dame	154,00	156,00	166,00	167,00	169,00	172,00	172 126 (x)
Junior	100,00	102,00	112,00	113,00	115,00	118,00	68 68
Cadet et <	90,00	92,00	102,00	103,00	105,00	108,00	58 58
(*) - 35€ offerts par la Commune aux lycéens et collégiens Saint-Rémois	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)

Le projet de budget et le montant des cotisations sont soumis au vote de l'Assemblée, qui les approuve à l'unanimité.

8) LICENCES

Changement, au début de la saison 2020-2021, dans le mode de délivrance des licences par la FFTir.
Elles ne sont plus, désormais, préimprimées et diffusées aux clubs en août sur la base de la saison précédente
Chaque licencié – ancien ou nouvel adhérent – doit effectuer le règlement de sa cotisation au club qui paiera la licence à la FFTir.
A l'issue, les licences réglées seront envoyées par la FFTir aux clubs.
La FFTir a insisté sur la nécessité, pour les détenteurs d'ADA, de renouveler leur licence en septembre.
Les membres de l'Avenir intéressés s'y sont conformés.
Les licences ne sont plus revêtues du cachet médical. Les adhérents doivent présenter, désormais, au moment de leur prise de licence, une attestation (document FFTir) visée par leur médecin.
Jean-Yves Magna signale que certains commerces réclament quand même la licence signée par le médecin pour délivrer certaines fournitures (munitions, poudre…).
Le président lui répond qu'il va signaler le fait à la Ligue pour qu'elle agisse auprès de ces commerces.
En attendant, il vaut mieux faire tamponner sa licence lors d'une visite médicale survenant après la réception de celle-ci.

9) RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Les membres sortants sont :

- Bruno De Araujo
  Sa candidature est soumise au vote : il est réélu à l'unanimité des votants qu'il remercie de leur confiance
- Benjamin Henault quitte le comité directeur et Renan Marchand ne se représente pas.

10) ELECTION DU PRÉSIDENT

André Margot ne se représente pas à la présidence de l'AVENIR, il assure l'intérim jusqu'à l'AG 2022 qui élira son successeur.
A défaut de candidat à la présidence, l'association, créée en 1885, ne pourra continuer d'exister.

11) DÉSIGNATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES pour la saison 2021-2022

Anne-Cécile Catteau et Jean-Paul Ramon se présentent : Leur candidature est acceptée à l'unanimité. L'Assemblée les en remercie.

12) QUESTIONS DIVERSES

Jean-Christophe Nicol s'interroge sur les conséquences si lors d'un vote sur une des résolutions, la majorité vote contre.

André Margot l'informe que ce cas ne s'est jamais présenté, mais qu'il faudrait sûrement modifier la résolution en question durant l'assemblée générale et soumettre cette modification au vote.

Jean-Christophe Nicol s'interroge sur les accès au stade, notamment en voiture.

André Margot l'informe qu'il va demander à la responsable d'octroyer 3 clefs à l'Avenir : 1 pour le président, 1 pour l'animateur École de tir et une troisième qui sera stockée dans le coffre pour un membre du bureau en ayant besoin (exemples : lors de travaux, sortie de matériel…).

Jean-Christophe Nicol demande s'il serait possible de mettre une porte à l'entrée du second stand 10M pour limiter les bruits venant du premier stand 10M et de la zone conviviale.

André Margot précise que cela n'est pas inscrit au budget et qu'il faut en vérifier la faisabilité.

Jean Guillon demande s'il serait possible de laisser l'accès libre au stand aux tireurs ayant leur propre arme à air comprimé afin de préparer au mieux les diverses compétitions.

André Margot répond que cela s'est déjà fait mais qu'il ne faut pas en demander plus aux membres du bureau en terme de permanence.
Jean-Yves Magna précise qu'il a vu dans d'autres clubs des personnes, ne faisant pas partie du comité directeur, assurer des permanences.
André Margot lui répond qu'il connaît bien ce système.
Jean Guillon va proposer une solution avec des ouvertures par code plutôt que par clefs.

Bruno De Araujo signale qu'il a averti tous les jeunes de ses disponibilités pour leur permettre de venir s'entraîner le soir. Daniel Guitton signale qu'il est prêt à dépanner de temps en temps.

Anne-Cécile Catteau demande aussi que cela soit envisagé pour le tir à 50M.

André Margot répond que ce sera à voir au moment de la saison Eté, avec des limites liées à proximité du bâtiment Envol et du règlement intérieur de l'Avenir.

Gérard Dantan propose de venir découvrir une partie de sa collection d'armes blanches. Le Comité directeur le remercie pour cette animation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h30.

Daniel GUITTON
Secrétaire Général

André MARGOT
Président